

Descriptif des modalités de personnalisation d'accès à la formation

▪ **Conseils personnalisés et préalables à la signature de la convention de formation**

Un entretien auprès du responsable de la formation et du (des) futur(s) stagiaire(s) permet de présenter les modalités de formation et de les adapter afin de proposer une formation personnalisée. Cet entretien permet de cibler les attentes, les préférences et les contraintes du (des) stagiaire(s). Cela se fait en amont de la signature de la convention de formation. Nos formations peuvent être proposées suivant différentes modalités.

▪ **Points abordés lors de l'entretien**

Selon le public, les points suivants seront abordés :

- ✓ **Objectifs de la formation ;**
- ✓ Disponibilité des stagiaires ;
- ✓ Horaires et lieu de la formation ;
- ✓ Prérequis et modalité d'évaluation (auto-évaluation en début de questionnaire, tour de table en début de session, questionnaire de positionnement ...)
- ✓ Opportunité ou nécessité de réaliser des tests d'acquisition des connaissances ;
- ✓ Personne en situation de handicap ?
- ✓ Contenu du programme ;
- ✓ Budget et financement de la formation.

▪ **Prise en compte des attentes de l'employeur ou des organismes financeurs**

Les solutions de personnalisation proposées comprennent :

- ✓ Formation individuelle ou en groupe, en intra ou inter entreprise ;
- ✓ Formation pendant ou hors temps de travail ;
- ✓ Formation continue ou discontinuée ;
- ✓ Formation sur le lieu de travail ou en centre de formation ;
- ✓ Durée : possibilité de diviser les journées de formation en demi-journées selon les cas ;
- ✓ Financement : prise en charge par les OPCA, le client.

▪ **Programme de formation personnalisé**

Au terme de cette phase d'échange, Actélior élabore une formation correspondant aux besoins relevés.